

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 11 octobre 2017
à 20h30**

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.
MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI - Patrick MUTSCHLER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absents Excusés : MM. Jean-Pierre DEMARCHE et Pascal PORTIER.

Secrétaire de séance : M. Alex THOMAS.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 22 septembre 2017.

La lecture du compte rendu de la réunion du 22 septembre 2017 n'appelle aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Projet d'extension et d'aménagement de la Mairie pour l'accessibilité aux personnes handicapées : demande de subventions

Madame Le Maire expose :

- La Mairie actuelle ne répond pas aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.
- Un agenda d'accessibilité déposé à la Direction Départementale des Territoires, a été accordé en avril 2016. Il est prévu que la Mairie soit mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées en 2018.

Madame le Maire présente le Projet d'extension et d'aménagement de la Mairie.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 93 400 euros H.T.

Des subventions seront sollicitées.

La Commune de Botans a été informée par le Département que le dossier de demande de subvention doit leur parvenir avant le 16 octobre 2017 pour l'appel à projet « Partenariat en direction des communes 2017-2020 » lancé en 2016. Concernant cette subvention, le taux d'intervention du Département peut aller de 10 à 40 % du montant HT de l'opération, dans la limite de 40 000 euros. La commune doit transmettre la justification de l'inscription du projet au BP avant le 15 avril 2018.

Le plan de financement relatif à cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT	93 400,00 €	Aides sollicitées	65 380,00 €
Travaux Généraux	87 400,00 €	Conseil Départemental - Partenariat en direction des communes 2017-2020	28 020,00 €
Options travaux	6 000,00 €	DETR	28 020,00 €
		FIPHFP	9 340,00 €
		Fonds propres ou/et emprunt	28 020,00 €
TOTAL -HT	93 400,00 €	TOTAL -HT	93 400,00 €
TVA	18 680,00 €		
TOTAL - TTC	112 080,00 €		

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** le projet,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires au montage du dossier,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2018.

Ouverture dominicale 2018 des commerces de détail alimentaire et non alimentaire

La Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 – art 250 modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, et donne au maire le pouvoir de déroger au principe de repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans le cas d'une autorisation d'ouverture supérieure à cinq dimanches, l'avis conforme du Conseil Communautaire du Grand Belfort est requis (délibération ou dates à transmettre avant le 30 octobre 2017).

La Chambre de Commerce et d'industrie de Belfort propose, pour 2018, les 8 dimanches suivants : 14 janvier, 1er juillet, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre.

Madame Le Maire propose d'autoriser l'ouverture des commerces de vente de détail alimentaire et non alimentaire, situés sur la commune de Botans, aux dates suivantes :

- les 5 dimanches avant la période de Noël, soit les 25 novembre, 2, 9, 16 et 23 décembre 2018
- les dimanches 10 juin et 22 septembre 2018

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales seront consultés sur ces 7 dimanches. Les commerces de détail alimentaire et non alimentaire situés sur la commune de Botans ont été informés.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaire et non alimentaire de la commune de Botans à ouvrir 7 dimanches en 2018, aux dates suivantes : 25 novembre, 2, 9, 16, 23 décembre ainsi que les 10 juin et 22 septembre.

Questions et informations diverses

Travaux en cours

- Les travaux de la salle de bain du Logement Communal sont en cours.
- Merci à René BILLOD, André HANTZBERG et Alex THOMAS d'avoir réalisé à la Salle des Fêtes un marquage au sol pour le rangement des tables et des chaises.
- Olivier RICHARD, notre Secrétaire de Mairie, agent stagiaire depuis le 01 novembre 2016, donnant satisfaction dans son travail, sera titularisé à partir du 01 novembre 2017.

La séance est levée à 21H25

Fait à BOTANS, le 20 octobre 2017

Madame Le Maire,
Marie Laure FRIEZ



